

Q. 12/1 Politiques tarifaires, modèles tarifaires et méthodes de détermination des coûts des services de télécommunication nationaux

1 Exposé du problème ou de la situation

Le niveau et la structure des tarifs de télécommunication ont un rôle important à jouer, tout au moins dans la création de ressources financières internes qui sont, dans la plupart des cas, réinvesties dans les programmes de développement et utilisées pour couvrir les dépenses récurrentes des entités de télécommunication. Les tarifs peuvent aussi inciter à utiliser efficacement le réseau et les services, améliorer la fourniture de services universels et avoir un effet multiplicateur dans les autres secteurs de l'économie étant donné que les télécommunications sont un service commercial et qu'elles facilitent le développement économique. Ce rôle pourrait être renforcé si plusieurs pays appliquaient une tarification adaptée. Les tendances et l'évolution de l'environnement des télécommunications ont d'importantes répercussions sur la tarification. En effet, l'ouverture progressive à la concurrence du secteur des télécommunications va amener les opérateurs historiques à développer des politiques tarifaires tenant compte davantage des coûts réels encourus dans la fourniture des services de télécommunication tant au plan national qu'international.

Une tarification optimale orientée vers les coûts est devenue une condition indispensable si l'on veut renforcer de façon durable le rôle des tarifs de télécommunication.

La plupart des pays en développement ne disposent pas des compétences ni de l'expérience nécessaires pour établir des tarifs optimaux orientés vers les coûts leur permettant de tirer pleinement parti des politiques, stratégies et pratiques de tarification en télécommunication. Il est donc nécessaire d'aider ces pays à établir une structure et des niveaux de tarifs optimaux orientés vers les coûts pour les services de télécommunication de Terre, spatiaux et sous-marins et notamment les taxes et les clés de répartition, les taxes de transit et les taxes d'interconnexion. Ces pays devront disposer de méthodes et d'outils de détermination et de calcul des coûts, s'inscrivant dans le cadre de la mise en place, par étapes, de systèmes de comptabilité analytique, comparables à ceux développés par les opérateurs des pays industrialisés. L'utilisation de ces outils devrait pouvoir être complétée par l'analyse de modèles tarifaires permettant d'évaluer les conditions dans lesquelles il serait à la fois souhaitable et possible de mettre en oeuvre une politique de restructuration et de rééquilibrage des tarifs

2 Question ou thème qu'il est proposé d'étudier

Sur la base des résultats du 2ème Forum mondial des politiques de télécommunication de l'UIT (Genève, 16-18 mars 1998) et des travaux de la Commission d'études 3 de l'UIT-T, ainsi que de ses Groupes régionaux de tarification, la Commission d'études devrait:

- 1) Examiner l'évolution générale des structures tarifaires dans les pays qui ont mis en oeuvre une politique de rééquilibrage de leurs tarifs de télécommunication, un travail d'analyse préliminaire étant effectué à ce sujet par le BDT.
- 2) Développer une base de données sur les coûts et les tarifs dans les pays développés et 3^e voie de développement
- 3) Identifier les principales méthodes de détermination et de calcul des coûts des services de télécommunication en tenant compte des travaux déjà effectués par les groupes régionaux de tarification de l'UIT-T et par l'UIT-D.
- 4) Définir, recenser ou élaborer des méthodologies et des modèles de tarification et d'établissement des coûts appropriés permettant aux pays en développement, en tenant compte de l'évolution du cadre réglementaire et de certaines contraintes économiques, financières et sociales, d'appliquer des tarifs de télécommunication optimaux orientés vers les coûts et de fournir des services universels.
- 5) Elaborer la réglementation et les politiques nécessaires en vue d'appliquer des tarifs fondés sur les coûts aux services de communication nationaux et internationaux.

- 5) Elaborer des recommandations et des lignes directrices appropriées pour appliquer des tarifs orientés vers les coûts aux divers services de télécommunication.

3 Résultats escomptés

- 1) Document sur la politique et la réglementation concernant les tarifs optimaux orientés vers les coûts applicables aux services de télécommunication.
- 2) Lignes directrices et recommandations sur les notions d'efficacité et d'établissement des coûts pour définir des niveaux et une structure de tarification des télécommunications.
- 3) Modèles de tarification et d'établissement des coûts à utiliser pour définir une structure et des niveaux de tarifs de télécommunication optimaux orientés vers les coûts.
- 4) Modèles comparatifs de tarification et d'établissement des coûts entre un pays développé et un pays en développement.

4 Echéance pour l'obtention des résultats

Fin 1999.ou moitié 2000

5 "Auteurs de propositions" - Personnes ayant demandé que la question ou le thème soit mis à l'étude

Cette Question est un des résultats de l'étude de la Question 4/1 pendant la période d'étude 1994-1998, combinée avec une proposition du Kenya.

6 Origine des contributions requises pour la réalisation de l'étude

- Etats Membres
- Membres des Secteurs
- Organisations régionales
- Secteurs de l'UIT

7 Destinataires de l'étude

	Pays développés	Pays en développement	PMA
Décideurs en matière de télécommunication	*	*	*
Instances de réglementation des télécommunications	*	*	*
Prestataires de services (opérateurs)	*	*	*
Fabricants	*	*	*

Les résultats seront particulièrement utiles aux prestataires de services, aux instances de réglementation des télécommunications ainsi qu'aux décideurs en matière de télécommunications.

Pour appliquer les résultats il conviendrait d'avoir recours à différents moyens, notamment: diffusion d'informations, organisation de séminaires, d'ateliers, de conférences, etc.

8 Méthode proposée pour traiter la Question ou le thème

Dans le cadre d'une Commission d'études pour les points 1), 3), 4) et 5); Groupe d'experts dans le cadre du BDT pour les points 2) et 3).

9 Liaisons et coordination

Afin d'assurer la coordination nécessaire, des liaisons étroites devront être établies avec la Commission d'études 3 de l'UIT-T et ses Groupes régionaux de tarification ainsi qu'avec d'autres organisations internationales ou régionales impliquées dans l'étude des problèmes liés à la tarification des services de télécommunication.